



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du mardi, 10 novembre 2015, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 19 h**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général  
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier  
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015;

1.3.- Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016;

**2.0.- MAIRIE**

**RÉSOLUTION  
2015-11-361**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Rapport du maire sur la situation financière 2014;
- 2.2.- Dépôt de la *liste des contrats de plus de 25 000 \$* et la *liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ par fournisseur*;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 5.0.- **URBANISME**
  - 5.1.- Assemblée publique de consultation : projet de *Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4*;
  - 5.2.- Adoption du second projet de *Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4*;
  - 5.3.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Aménagement et exploitation de lieux d'élimination de la neige sur le site de la mine;
  - 5.4.- Sur la piste du Père Noël – Fermeture de rues;
  - 5.5.- Demande d'installation d'instruments de mesure sur le tassement du sol : Canadian Malartic GP;
  - 5.6.- Délégation d'un signataire : Contrat de location d'un panneau d'affichage;
  - 5.7.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à monsieur Martin Tremblay – 1261-1267, rue Royale;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
  - 7.1.- Liste de reconnaissance d'organismes : Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) – secteur Abitibi-Témiscamingue;
  - 7.2.- Concours de décorations des Fêtes 2015;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1.- Délégation des signataires : Protocole d'entente relatif à l'installation d'un point d'accès sans fil sur la tour du Service Incendie de la Ville de Malartic;
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

11.1.- Association des locataires des 3 HLM de Malartic : Dîner de Noël;

### 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Dégustation de vins et fromages : Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic;

12.2.- Motion de félicitations : École secondaire Le Tremplin – Rang Institut Fraser;

### 13.0.- CORRESPONDANCE

### 14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.0.- GREFFE

#### RÉSOLUTION 2015-11-362

### 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

#### RÉSOLUTION 2015-11-363

### 1.3.- Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016, tel que déposé;

Adoptée.

### 2.0.- MAIRIE

### 2.1.- Rapport du maire sur la situation financière 2014

Monsieur le maire, Martin Ferron, fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville pour l'année 2014 et indique que ce rapport sera publié dans le journal local conformément à la loi. Ce rapport sera également disponible au Service du greffe et sur le site Internet de la Ville.

### Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ par fournisseur

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le maire dépose au conseil la liste de tous les contrats conclus avec la Ville comportant une dépense de plus de 25 000 \$, en plus de la liste



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Ces listes couvrent la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015 inclusivement, lesquelles sont également disponibles sur le site Internet de la Ville et au Service du greffe.

### 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.0.- TRÉSORERIE

### 5.0.- URBANISME

#### 5.1.- Assemblée publique de consultation : projet de Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4

Monsieur le maire, Martin Ferron, explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier le plan de zonage #2 en agrandissant la zone CA-6 à même la zone RB-4 et en créant la zone RA-19 à même la zone RA-18 modifiant ainsi le *Règlement de zonage numéro 377*.

RÉSOLUTION  
2015-11-364

#### 5.2.- Adoption du second projet de Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet du *Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4*, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-11-365

#### 5.3.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Aménagement et exploitation de lieux d'élimination de la neige sur le site de la mine

CONSIDÉRANT QU'un aménagement et l'exploitation de deux lieux d'élimination de la neige sur le site de la Mine Canadian Malartic, l'un situé près du secteur des concasseurs, et l'autre tout juste au nord de l'usine de traitement de minerai (voir plans ci-joints), respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant qu'un aménagement et l'exploitation de deux lieux d'élimination de la neige sur le site de la Mine Canadian Malartic,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'un situé près du secteur des concasseurs, et l'autre tout juste au nord de l'usine de traitement de minerai (voir plans ci-joints), ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-11-366**

### **5.4.- Sur la piste du Père Noël – Fermeture de rues**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture organise la 4<sup>e</sup> édition de l'activité « Sur la piste du Père Noël » le 3 décembre 2015 de 18 h à 20 h au Parc du Belvédère;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participants, la fermeture du quadrilatère des rues Frontenac, La Sarre, de la Paix et de l'avenue Abitibi est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des loisirs et de la culture à fermer le quadrilatère des rues Frontenac, La Sarre, de la Paix et de l'avenue Abitibi et de s'assurer de remplir les conditions suivantes :

- d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- de donner accès aux résidents des rues en question à leur domicile;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades aux intersections de la rue Frontenac et avenue Abitibi, avenue Fourmière, avenue Centrale Sud, rue La Sarre, et de la rue de la Paix;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-11-367**

### **5.5.- Demande d'installation d'instruments de mesure sur le tassement du sol : Canadian Malartic GP**

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP souhaite installer des instruments de mesure sur le territoire de la Ville de Malartic afin de mettre en place un programme sur le suivi du tassement du sol;

CONSIDÉRANT QUE ces instruments de mesure seront installés sur les fondations des bâtiments suivants :

- Hôtel de ville;
- Parc du Belvédère;
- Stade Osisko;
- Bâtiment d'accueil du Camping régional de Malartic.

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ces instruments de mesure sera aux frais de la société Canadian Malartic GP;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la société Canadian Malartic GP à installer des



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

instruments de mesure afin de mettre en place un programme sur le suivi du tassement du sol par un professionnel qualifié sur les bâtiments suivants :

- Hôtel de ville;
- Parc du Belvédère;
- Stade Osisko;
- Bâtiment d'accueil du Camping régional de Malartic.

QUE tous les frais reliés à ces installations soient assumés par la société Canadian Malartic GP;

QUE la société Canadian Malartic GP s'engage à produire à la Ville de Malartic les rapports obtenus au regard des bâtiments susmentionnés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-11-368**

**5.6.- Délégation d'un signataire : Contrat de location d'un panneau d'affichage**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le contrat de location type proposé pour les panneaux d'affichage;

D'AUTORISER le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit contrat de location avec les locataires éventuels;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-11-369**

**5.7.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à monsieur Martin Tremblay – 1261-1267, rue Royale**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du 1261 à 1267, rue Royale ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le tout est conforme et respecte les exigences du *Règlement numéro 810 établissant un programme de revitalisation pour la période 2013-2015 de la rue Royale*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le versement de la demande d'aide financière, au montant de 8 999,88 \$ à monsieur Martin Tremblay;

Adoptée.

**6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

**7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

**RÉSOLUTION**

**7.1.- Liste de reconnaissance d'organismes : Association du Québec pour**



2015-11-370  
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) – secteur Abitibi-Témiscamingue**

---

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des loisirs et de la culture recommande l'organisme Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) – secteur Malartic afin d'être reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite appuyer les efforts des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE officiellement l'organisme Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) – secteur Malartic par la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-11-371

7.2.- **Concours de décorations des Fêtes 2015**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont favorables à tenir un concours concernant les décorations des Fêtes 2015 installées sur les propriétés se trouvant sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à un concours pour les décorations des Fêtes 2015 en offrant un chèque-cadeau de 75 \$ au gagnant de chaque district;

DE DÉLÉGUER le choix des plus belles décorations au conseiller de chaque district;

Adoptée.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

RÉSOLUTION  
2015-11-372

9.1.- **Délégation des signataires : Protocole d'entente relatif à l'installation d'un point d'accès sans fil sur la tour du Service Incendie de la Ville de Malartic**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le protocole d'entente relatif à l'installation d'un point d'accès sans fil sur la tour du Service Incendie de la Ville de Malartic;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et le directeur général, monsieur Jean Carrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit protocole d'entente relatif à l'installation d'un point d'accès sans fil sur la tour du Service Incendie de la Ville de Malartic;

Adoptée.

### 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

### 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

#### 11.1.- Association des locataires des 3 HLM de Malartic : Dîner de Noël

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été déposée en novembre 2015 par l'Association des locataires des 3 HLM de Malartic pour un dîner de Noël qui aura lieu le 9 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un chèque-cadeau de 50 \$ et deux autres de 25 \$/chacun à l'Association des locataires des 3 HLM pour le dîner de Noël, prévu le 9 décembre 2015;

Adoptée.

### 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

#### 12.1.- Dégustation de vins et fromages : Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic a déposé une demande pour l'organisation d'une dégustation de vins et fromages le 19 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 6 billets au montant de 35 \$/chacun à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic pour la dégustation de vins et fromage le 19 novembre 2015. Les personnes déléguées à ce vin et fromages seront choisies ultérieurement;

Adoptée.

#### 12.2.- Motion de félicitations : École secondaire Le Tremplin – Rang Institut Fraser

Motion de félicitations adressée à l'École secondaire Le Tremplin pour son rang auprès de l'Institut Fraser.

RÉSOLUTION  
2015-11-373

RÉSOLUTION  
2015-11-374





No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2015-11-375**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**13.0. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 06

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**MARTIN FERRON  
MAIRE**

**Me GÉRALD LAPRISE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER**